

La Gazette de L'EMPIRE



2^{ème} semestre 2018 / N°36

SOMMAIRE

<i>Page 1 :</i>	<i>Couverture</i>
<i>Page 2 :</i>	<i>Sommaire</i>
<i>Page 3 :</i>	<i>Bonnes fêtes</i>
<i>Page 4 :</i>	<i>Invitation vœux 2019</i>
<i>Page 5 :</i>	<i>Le mot du Maire</i>
<i>Page :6</i>	<i>Jury du concours 2018 des maisons fleuries</i>
<i>Pages 7 à 18 :</i>	<i>C.R. des réunions du Conseil Municipal</i>
<i>Page 19:</i>	<i>Informations municipales</i>
<i>Page 20 :</i>	<i>In formations diverses</i>
<i>Pages 21 à 43 :</i>	<i>Vie au village</i>
<i>Pages 44 à 45 :</i>	<i>Travaux divers</i>
<i>Pages 46 à 49:</i>	<i>Infos Ministère de l'Intérieur</i>
<i>Page 50:</i>	<i>Analyse de l'eau</i>
<i>Pages 51 à 53:</i>	<i>Infos Région Hauts de France</i>
<i>Pages 54 à 57 :</i>	<i>Recensement 2019</i>
<i>Pages 58 à 59 :</i>	<i>Infos Gendarmerie</i>
<i>Pages 60 à 62 :</i>	<i>Infos Communauté de Communes C.C.P.V</i>
<i>Page 63 :</i>	<i>Armée de Terre</i>
<i>Page 64 :</i>	<i>Invitation vœux de Julien DIVE Député de l'Aisne</i>
<i>Page 65 :</i>	<i>Réunion d'information fibre USEDA</i>
<i>Pages 66 à 67 :</i>	<i>Le petit coin cuisine</i>
<i>Pages 68 à 69 :</i>	<i>Histoire locale</i>
<i>Pages 70 à 71:</i>	<i>Au jardin</i>
<i>Page 72 :</i>	<i>Humour</i>
<i>Page 73 :</i>	<i>Aide mémoire</i>
<i>Page 74 :</i>	<i>Couverture. Félicitations.</i>

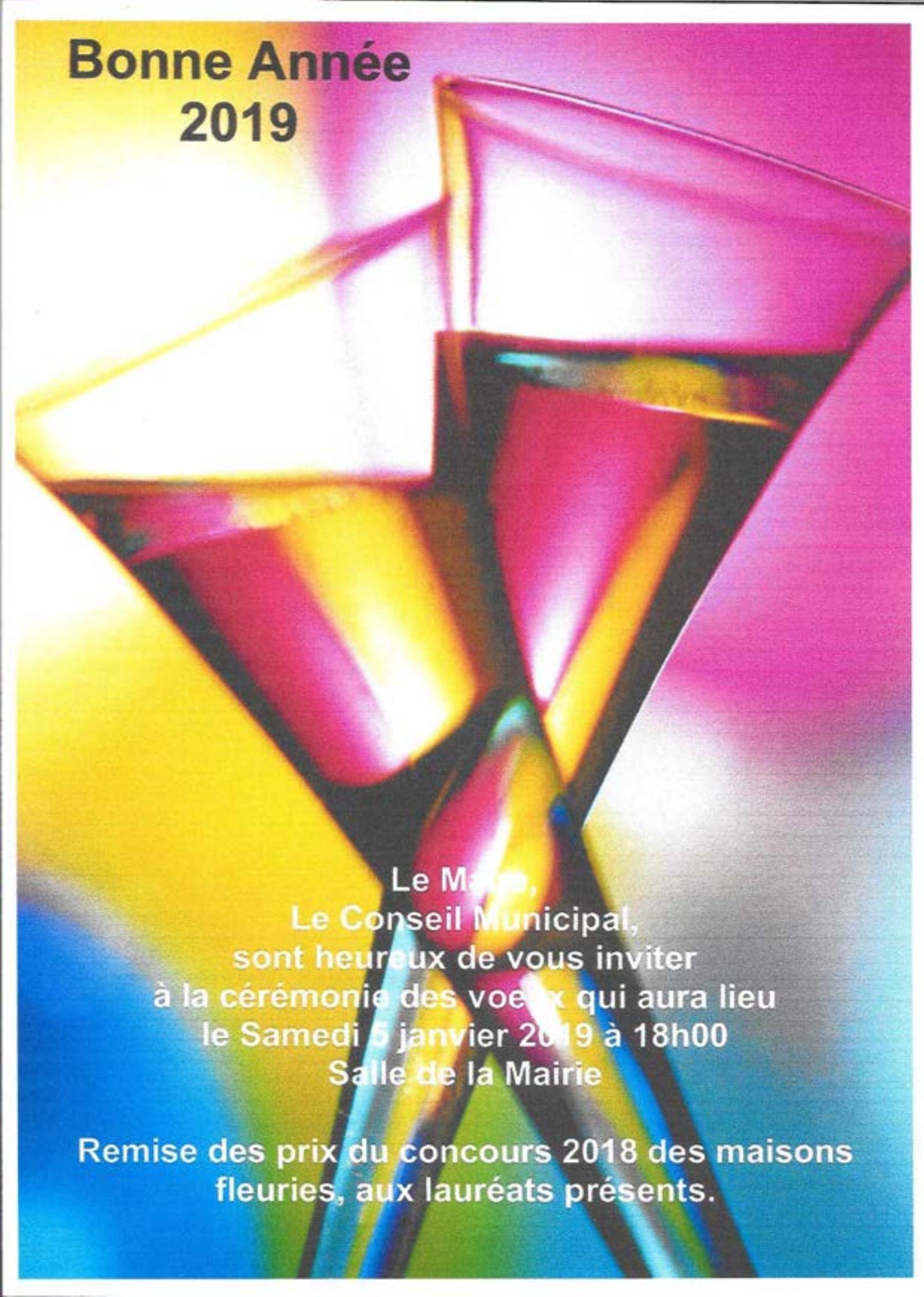
Comité de rédaction :

M. Thierry Cornaille, Maire, Mme Yvonne Heluin, 1^{ère} Adjointe, Mme Lydie Puche, Mme Marie-Agnès Chamaret conseillères municipales, Melle Kathy Macaigne, secrétaire de mairie, M. Laurent Tellier.

A photograph of Santa Claus and a young girl. Santa Claus is on the left, wearing his traditional red hat and white beard. The girl is on the right, smiling, wearing a pink sweater. They are holding several wrapped gifts. The gifts are wrapped in gold, red, and green paper with various patterns like stars and a Santa Claus face. The background is slightly blurred, showing other people and festive decorations.

**Le Maire,
Le Conseil Municipal,
Le personnel communal,**

**Vous souhaitent de bonnes fêtes
de fin d'année**

The background of the entire page is a vibrant, abstract composition of overlapping geometric shapes in shades of yellow, orange, red, and blue. In the center, three champagne glasses are shown in a clinking position, their stems and bowls overlapping. The lighting is bright and dramatic, creating strong highlights and deep shadows on the glass surfaces.

**Bonne Année
2019**

Le Maire,
Le Conseil Municipal,
sont heureux de vous inviter
à la cérémonie des voeux qui aura lieu
le Samedi 5 janvier 2019 à 18h00
Salle de la Mairie

Remise des prix du concours 2018 des maisons
fleuries, aux lauréats présents.

Le mot du Maire

La vie dans un village n'est pas toujours un long fleuve tranquille.

Effectivement, il y a parfois des problèmes de voisinage, il y a aussi des problèmes de chiens qui aboient trop souvent ou trop longtemps.

Quelques interventions de ma part ont permis de calmer les esprits.

Mais je tiens à préciser, et à rappeler, que ces problèmes ne peuvent pas être réglés définitivement si chacun n'y met pas de bonne volonté. Je veux dire que je ne prends jamais partie pour l'un ou pour l'autre, mais je fais comprendre à celui qui est la source des problèmes qu'il n'est pas dans son intérêt de perdurer dans cette situation.

Je remercie ceux qui l'ont bien compris, et je souhaite que l'ensemble de notre population puisse jouir d'une vie paisible dans notre petite commune.

Notre commune évolue. Avec l'arrivée de la fibre, nous allons pouvoir disposer d'un élément capital pour les accès à internet, qui, aujourd'hui sont indispensables.

Ainsi, vous trouverez en page 65 une invitation de l'USEDA et des maires des communes concernées, à participer à une réunion d'information programmée à Vendhuile le 8 janvier à 18h00. Je ne peux que vous inciter à venir à cette réunion. Le but étant de prévoir la pré-installation des prises, avant la commercialisation par les opérateurs. Commercialisation qui ne pourra être lancée qu'après un délai de carence obligatoire, soit vers la fin du second trimestre 2019.

Vous prendrez également connaissance dans cette gazette des aides apportées par la Région Hauts de France, concernant le permis de conduite et les aides à la rénovation énergétique. A cela, il convient d'ajouter les aides aux transports et aux déplacements domicile -travail, ainsi, et c'est tout nouveau, l'aide à l'installation de boîtiers permettant le fonctionnement des véhicules essence à l'éthanol, beaucoup moins cher.

Je veux également vous informer qu'un recensement de la population sera de nouveau réalisé en 2019. Toutes les explications sont données dans ce numéro de notre journal local. Pas de risque particulier, un seul agent recenseur est nommé, vous la connaissez tous, puisqu'il s'agit de notre secrétaire de mairie: Kathy Macaigne. Le recensement est capital, dans la mesure ou, entre autre, il engendre les dotations de l'état par rapport au nombre d'habitants. Nous devrions constater une belle hausse, avec les nouveaux habitants, à qui je souhaite la bienvenue.

Dernier point, 2019 sera aussi une année d'élections européennes. Je le rappelle régulièrement, pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale. Beaucoup trop d'habitants ne le sont pas. Là encore, j'invite les personnes concernées à se présenter en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat pour régulariser leur situation. La démocratie dans notre pays commence par la possibilité de donner son avis par un bulletin de vote.

Bonnes Fêtes à tous, meilleurs vœux pour l'année 2019.

Vœux que je présenterai à la population, le samedi 5 janvier à 18h00.

Le Maire

Thierry CORNAILLE

Jury du concours des maisons fleuries 2018



Les membres du jury 2018.

Le 27 juillet 2018, fidèle à son habitude, et à la demande de la commission du fleurissement de Lempire, les membres du jury, se sont rendus devant chaque habitation, feuille de notation en main, pour procéder, en leur âme et conscience à l'attribution des notes, qui nous permettent ensuite de réaliser le classement général.

Constat: les maisons fleuries sont moins nombreuses, d'année en année.

Le classement définitif de ce concours sera annoncé lors de la cérémonie des vœux 2019. Dix lots étant attribués, en plus des cadeaux offerts aux 2 gagnants des 2 années précédentes, hors concours pendant ces 2 ans.

Ces lots récompensent sous forme d'un bon d'achat, les 5 lauréats des 2 catégories définies, à savoir les fenêtres et parterres, et les fenêtres et jardins.

Les prix étant, comme toujours remis ce jour là, aux lauréats présents.

04 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit et le quatre juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. Frédéric BILOÉ, M. Jean-Paul BILOÉ, Mme Marie-Agnès CHAMARET, M. Thierry CORNAILLE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HÉLUIN, Mme Lydie PUCHE.

Absents excusés : Messieurs Jean-Luc DELVINQUIÈRE et Pierre WARGNIER.

Procuration : - M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE à M. Jean-Paul BILOÉ ;
- M. Pierre WARGNIER à Mme Marie-Agnès CHAMARET.

Absent : Monsieur Laurent PELLERIN.

Madame Marie-Agnès CHAMARET est élue secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du 11 avril deux mil dix-huit, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

A – SIDEN/SIAN : Retrait de la commune de Maing (59)

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-19, L.5211-25-1, L.5711-1 de ce Code,

Vu les dispositions de l'article V.2.3 des statuts du SIDEN-SIAN ;

Considérant que la commune de MAING a transféré sa compétence «eau potable et industrielle» au SIDEN-SIAN en date du 7 Septembre 1950 ;

Considérant que par deux délibérations successives du 28 septembre 2009 et du 21 décembre 2009, le conseil municipal de MAING a émis le souhait de reprendre sa compétence et de se retirer du SIDEN-SIAN ;

Considérant qu'à la suite de refus opposés par le SIDEN-SIAN, la commune de MAING a réitéré sa demande par une délibération du 15 septembre 2010, à laquelle le SIDEN-SIAN s'est de nouveau opposé par une délibération du 19 novembre 2010 ;

Considérant que la commune de MAING a contesté cette délibération devant le Tribunal administratif de Lille mais que, par un jugement n° 1100258 du 24 septembre 2013, le Tribunal a rejeté sa demande ;

Considérant que par un arrêt n° 13DA01808 du 9 octobre 2014, la Cour administrative d'appel de Douai, faisant droit à l'appel de la commune de MAING, a annulé ce jugement et la délibération du 19 novembre 2010 du comité syndical du SIDEN-SIAN et a enjoint à ce dernier de prendre, sauf circonstances de fait ou de droit nouvelles, une délibération consentant au retrait de la commune de MAING du syndicat dans un délai de deux mois ;

Considérant que le SIDEN-SIAN a, par une délibération du 18 décembre 2014, refusé le retrait de la commune de MAING en considérant que des circonstances de fait ou de droit nouvelles y faisaient obstacle ;

Considérant que, par un jugement du 22 novembre 2016 n° 1500887, le Tribunal administratif de Lille a annulé la délibération du 18 décembre 2014 et a enjoint au SIDEN-SIAN de prendre une délibération consentant au retrait de la commune de MAING du syndicat, dans le délai de deux mois à compter de la notification dudit jugement ;

Considérant que par l'arrêt n° 17DA00096 du 13 juillet 2017, la Cour administrative d'appel de Douai a rejeté la requête en appel formée par le SIDEN-SIAN contre le jugement précité ;

Considérant qu'en application de cette décision de justice, devenue définitive en l'absence de contestation par le SIDEN-SIAN, le comité syndical doit aujourd'hui délibérer sur le retrait de la commune de MAING de son périmètre ;

Considérant que tel est l'objet de la présente délibération ;

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR NEUF VOIX POUR, ZERO ABSTENTIONS et ZERO VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Article 1er :

D'accepter ou de ne pas accepter le retrait de la commune de MAING du SIDEN-SIAN.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

B – Centre de Gestion : convention d'adhésion au service prévention et santé au travail (2019-2021)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée, D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

C – Centre de Gestion : convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire

Vu le code de Justice administrative,

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu le décret n°2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation de la médiation préalable obligatoire,

Vu l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique,

Vu la convention relative à la médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne,

Considérant le coût d'un recours contentieux et les délais devant les tribunaux administratifs,

Le *Maire* rappelle à l'assemblée que :

Jusqu'au 19 novembre 2020, il est possible d'avoir recours à une médiation préalable obligatoire (MPO) en vue de résoudre un litige avec un agent, avec l'aide du Centre de Gestion désigné comme médiateur en qualité de personne morale.

Cette médiation, soumise au principe de confidentialité, concerne les litiges relatifs aux décisions ci-après :

- 1°. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée;
- 2°. Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels aux articles 20, 22, 23 et 33-2 du décret du 17 janvier 1986 susvisé et 15, 17, 18 et 35-2 du décret du 15 février 1988 susvisé;
- 3°. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article;
- 4°. Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne;
- 5°. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie;
- 6°. Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application de l'article 6 *sexies* de la loi du 13 juillet 1983 susvisée;
- 7°. Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les articles 1er des décrets du 30 novembre 1984 et du 30 septembre 1985 susvisés.

La MPO pour les contentieux qu'elle recouvre suppose un déclenchement automatique du processus de médiation que la commune s'engage à faire connaître par tout moyen à ses agents.

Ainsi, la commune ou l'agent devra se soumettre à la médiation avant tout recours contentieux. La saisine du médiateur interrompt le délai de recours contentieux et suspend les délais de prescription, qui recommencent à courir à compter de la date à laquelle soit l'une des parties ou les deux, soit le médiateur déclarent que la médiation est terminée.

L'engagement de la collectivité signataire d'y recourir comporte une participation financière à hauteur de 50 euros par heure de travail effectué par le médiateur.

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, après en avoir délibéré décide :

* d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion en vue de recourir à la Médiation
Préalable Obligatoire

D – Demande de subvention : Chambre des métiers et de l'artisanat

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de ne pas allouer de subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat.

E - GEMAPI

La Communauté de Communes du Pays du Vermandois exerce de plein droit depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI). Dans un souci de lisibilité et de cohérence des statuts, il convient de réaliser une mise à jour des statuts afin que cette compétence y figure explicitement.

Cette compétence comprend les missions définies aux 1^o, 2^o, 5^o et 8^o alinéas de l'article L 211-7 du code de l'Environnement, à savoir :

Alinéa 1^o : l'aménagement d'un bassin hydrographique

Alinéa 2^o : l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,

Alinéa 5^o : la défense contre les inondations et contre la mer,

Alinéa 8^o : la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

Le conseil communautaire a acté, lors de sa séance du 4 avril 2018 la prise de compétence.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, pour être effective, cette modification des statuts devra être approuvée par délibérations concordantes de la majorité des conseils municipaux.

Il appartient donc, maintenant au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par cinq voix pour, zéro voix contre, et quatre abstentions,

- **Décide** de modifier les statuts de la Communauté de Communes comme suit et d'intégrer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

VII – QUESTIONS DIVERSES

A – COURRIERS DIVERS

- Pascal GRUNY, Sénatrice, a envoyé sa lettre N°8 d'avril 2018, ainsi qu'un courrier en date du 04 avril 2018 pour présenter son nouvel attaché parlementaire.

B – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Les festivités du 14 juillet :

Les activités habituelles sont maintenues, à savoir : l'organisation d'un repas dont les repas froids seront commandés chez Pascal YDRON de Le Catelet ; des jeux picards seront loués (jeu de la grenouille, meule, coquelicot, pêche aux canards, tir à la carabine). Le premier apéritif sera offert par la commune. Selon le temps, le chapiteau sera monté le dimanche 8 juillet à 08h30 et le démontage est prévu le dimanche 15 juillet.

- 2) Liste des colis : A date de ce jour, la liste est fixée à 34 bénéficiaires.

C – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 12/04/2018 : 18h30, Réunion des membres du bureau de la CCPV à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 13/04/2018 : 8h30, Réunion d'information de la SANEF à Gauchy, Thierry CORNAILLE et Jean-Paul BILOE ;
- 19/04/2018 : 19h00, Conseil communautaire de la CCPV à Riqueval, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 27/04/2018 : 14h00, Rendez-vous de chantier pour le multi-accueil de Vermand de la CCPV, à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 17/05/2018 : 19h00, Conseil de circonscription de Julien Dive, Député, à Bellenglise, Thierry CORNAILLE ;
- 18/05/2018 : 9h00, Rendez-vous de chantier pour le multi-accueil de Vermand de la CCPV, à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 25/05/2018 : 9h30, Réunion des Vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 26/05/2018 : 15h00, Cérémonie du Mémorial Day à Bony, Yvonne HELUIN, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE ;
- 28/05/2018 : 9h00, Rendez-vous de chantier pour le multi-accueil de Vermand de la CCPV, à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 01/06/2018 : 9h30, Réunion des Vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 04/06/2018 : 10h00, Tirage au sort des jurés à Bohain, Jean-Paul BILOE ;
- 11/06/2018 : 17h00, Séance d'entretien pour le recrutement des éducatrices jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture pour le multi-accueil de Vermand de la CCPV, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 12/06/2018 : 17h45, Conseil d'école à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 13/06/2018 : 18h30, Réunion des membres du bureau de la CCPV à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;

- 15/06/2018 : 9h00, Séance d'entretien pour le recrutement des éducatrices jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture pour le multi-accueil de Vermand de la CCPV, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 20/06/2018 : 19h00, Conseil communautaire de la CCPV à Riqueval, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 29/06/2018 : 9h00, Rendez-vous de chantier pour le multi-accueil de Vermand de la CCPV, à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 29/06/2018 : 20h00, Réunion du Sivom à le Catelet, Yvonne HELUIN et Lydie PUCHE ;
- 30/06/2018 : 9h30, Fête des écoles à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 03/07/2018 : 18h00, Séance d'entretien pour le recrutement des éducatrices jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture pour le multi-accueil de Vermand de la CCPV, à Riqueval, Thierry CORNAILLE.

D – PARTICIPATION AUX TRAVAUX :

- Tout l'été : Entretien et arrosage des jardinières communales : Jean-Paul BILOE et Yvonne HELUIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure dix minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

26 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. Frédéric BILOÉ, M. Jean-Paul BILOÉ, M. Thierry CORNAILLE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HÉLUIN, Mme Lydie PUCHE.

Absent excusé : Monsieur Jean-Luc DELVINQUIÈRE.

Procuration : - M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE à M. Jean-Paul BILOÉ.

Absents : Mme Marie-Agnès CHAMARET, M. Laurent PELLERIN et M. Pierre WARGNIER.

Monsieur Pierre FISCHER est élu secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du quatre juillet mil dix-huit, par sept voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – RESTITUTION DU DOSSIER D'ETUDE SUR LES CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE REALISE PAR L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES CHEMINS RURAUX

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Victor BILLARD, chargé de mission «recensement des chemins ruraux de l'Aisne» de l'Association pour la défense des chemins ruraux, prend la parole et fait le compte rendu qui découle de son étude sur le territoire de Lempire.

A l'issue de son exposé Monsieur Victor BILLARD restitue le dossier de la commune de Lempire comprenant :

- Un plan de gestion présentant la commune dans son ensemble ainsi que des préconisations juridiques, environnementales et touristiques ;
- Un cahier des annexes, comprenant les cartes se référant au plan de gestion ainsi que quatre tableaux. Le premier listant les chemins ruraux, utile pour la délibération servant à fixer le patrimoine de la commune.

Pour conclure, Monsieur Victor BILLARD indique qu'il convient maintenant au conseil Municipal de :

- 1) Prendre une délibération lors de la prochaine réunion de conseil pour confirmer la possession des chemins
- 2) Voir les actions à lancer
- 3) Fixer la priorité des actions.

II - DELIBERATIONS

A – SIDEN/SIAN : Nouvelles adhésions – Comités syndicaux des 13 novembre et 12 décembre 2017, 30 janvier et 26 juin 2018

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment celui du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 Décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence Eau Potable, entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 12 Mai 2014 portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN dotant le Syndicat d'une compétence à la carte supplémentaire C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 27 Avril 2018 portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN dotant également le Syndicat de trois compétences à la carte supplémentaires, à savoir : les compétences C6 « L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique – L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau – La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines », C7 « Défense contre les inondations et contre la mer » et C8 « Grand Cycle de l'Eau »,

Vu la délibération n° 3/3 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 30 janvier 2018 portant sur les modifications statutaires du Syndicat,

Vu la délibération en date du 25 Août 2017 du Comité Syndical du Syndicat des Eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération n° 40/5a adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 13 Novembre 2017 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE avec transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération en date du 3 Novembre 2017 du Conseil Municipal de la commune de FLESQUIERES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 53/4b adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 Décembre 2017 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de FLESQUIERES avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 9 Novembre 2017 du Conseil Municipal de la commune de PIGNICOURT sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération n° 52/4a adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 Décembre 2017 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PIGNICOURT avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération en date du 23 Mars 2018 du Conseil Municipal de la commune d'HAMBLAIN LES PRES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération n° 4/4 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 30 Janvier 2018 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAMBLAIN LES PRES avec transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération en date du 15 Mars 2018 du Conseil Municipal de la commune de PLOUVAIN sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 12/5a adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 26 Juin 2018 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PLOUVAIN avec transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 11 Avril 2018 du Comité Syndical de l'Union Syndicale des Eaux regroupant les communes de BOURSIES, MOEUVRES et DOIGNIES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération n° 13/5b adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 26 Juin 2018 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion de l'Union Syndicale des Eaux avec transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération en date du 13 Mars 2018 du Conseil Municipal de la commune de BERTRY sollicitant son retrait du SIVOM DE LA WARNELLE et son adhésion simultanée au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Vu la délibération n° 17/5f adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 26 Juin 2018 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BERTRY simultanément après retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Vu la délibération en date du 30 Mars 2018 du Conseil Municipal de la commune de BOURSIES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Vu la délibération en date du 2 Février 2018 du Conseil Municipal de la commune de MOEUVRES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Vu la délibération en date du 12 Juin 2018 du Conseil Municipal de la commune de MAUROIS sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Vu les délibérations n° 18/5g, 19/5h et 20/5i adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 26 Juin 2018 par lesquelles le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BOURSIES,

MOEUVRES et MAUROIS avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Vu la délibération en date du 12 Juin 2018 du Conseil Municipal de la commune de DOIGNIES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif », « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 21/5j adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 26 Juin 2018 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de DOIGNIES avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif », « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR SEPT VOIX POUR, ZERO ABSTENTION et ZERO VOIX CONTRE

DECIDE

Article 1er :

Le Conseil Municipal accepte :

- **Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de FLESQUIERES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PIGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAMBLAIN LES PRES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PLOUVAIN (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de l'Union Syndicale des Eaux (Nord) (Communes de BOURSIES, DOIGNIES et MOEUVRES) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BERTRY (Nord) simultanément à son retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BOURSIES, MOEUVRES et MAUROIS (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,**

- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de DOIGNIES (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie.**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 40/5a adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN du 13 Novembre 2017, les délibérations n° 52/4a et 53/4b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 12 Décembre 2017, la délibération n° 4/4 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN du 30 Janvier 2018 ainsi que dans les délibérations n° 12/5a, 13/5b, 17/5f, 18/5g, 19/5h, 20/5i et 21/5j adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 26 Juin 2018.

Article 2 :

Monsieur (ou Madame) le Maire est chargé(e) d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

B – Demandes de subventions

M. le Maire explique à l'assemblée que diverses demandes de subventions ont été envoyées à la Mairie. Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes aux organismes énumérés ci-après :

- par sept voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :
 - o Entente de Football Sainte-Emilie ESVRGTL : 150,00 €
 - o La Banque Alimentaire : NEANT

- par six voix pour, zéro voix contre et une abstention :
 - o Association «Ché Verts Lurons» : 150.00 €

C – Choix de l'entreprise pour les travaux de toitures de la Mairie et de l'Eglise

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, dans le cadre des travaux de toitures à réaliser à la mairie et à l'Eglise, il a sollicité cinq entreprises afin d'obtenir des devis. Une seule a répondu, l'Entreprise E.R.T. de Saint-Quentin.

Le Conseil Municipal, par sept voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, accepte les devis de l'Entreprise E.R.T. d'un montant de :

- Pour l'Eglise, 5 865.00 € Hors Taxes, soit 7 038.00 € T.T.C.
- Pour la Mairie, 4 645.00 € Hors taxes, soit 5 574.00 € T.T.C.

Monsieur le Maire est chargé de renvoyer les devis signés à l'Entreprise et est autorisé à signer tout document relatif à la réalisation de ces travaux ainsi qu'à leur règlement.

III – COURRIERS ET QUESTIONS DIVERSES

A – COURRIERS DIVERS

- L'INSEE Région Hauts de France a envoyé une convocation aux Maires concernés par le recensement de la population qui se déroulera en janvier/février 2019. La formation a lieu vendredi 28 septembre à 10h00 à Laon.

- Le Conseil Départemental a envoyé un courrier proposant aux communes de participer à une veillée le dimanche 7 novembre à l'occasion du centenaire de l'armistice qui a été signé le 11 novembre 1918.
- La commune de JONCOURT a envoyé une invitation pour participer aux commémorations organisées à l'occasion de la libération des communes de Joncourt et Wiancourt les 29/30 septembre et 1^{er} octobre 2018.
- Le Syndicat de la Haute Cologne a envoyé le compte rendu de la réunion du 28 juin 2018.
- Pascal GRUNY Sénateur, Xavier BERTRAND Président de la Région Hauts de France et Julien DIVE Député ont envoyé leur remerciements pour l'envoi de la gazette de Lempire.
- Le Conseil Départemental a envoyé un courrier en date du 9 août 2018 expliquant ses difficultés financières et le choix de surseoir aux subventions aux associations en attendant une aide de l'Etat.
- Le Conseil Départemental a envoyé un mail en date du 25/07/2018 lançant un appel à projet au titre de l'A.P.I. (Aisne Partenariat Investissement).

B – QUESTIONS DIVERSES

- 3) Le Noël des enfants aura lieu le samedi 15 décembre 2018 à 16 heures 00.
- 4) La distribution des colis aux personnes âgées se fera le 21 décembre toute la journée.
- 5) Les vœux devraient avoir lieu le samedi 5 ou le 12 janvier 2019.

C – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 05/07/2018 : 14h30, Réunion des délégués à l'USEDA de la C.C.P.V., à Laon, Thierry CORNAILLE ;
- 06/07/2018 : 8h30, Séance d'entretien pour le recrutement des éducatrices jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture pour le multi-accueil de Vermand de la CCPV, à Riqueval, Thierry CORNAILLE
- 31/08/2018 : 18h00, Commémoration de la bataille de Bellenglise à Bellenglise. Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 07/09/2018 : 14h30, Réunion des Vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 17/09/2018 : 18h30, Réunion des membres du bureau de la CCPV à Riqueval, Thierry CORNAILLE;
- 19/09/2018 : 19h00, Conseil de circonscription de Julien Dive, Député, à Omissy, Thierry CORNAILLE;
- 24/09/2018 : 19h00, Conseil communautaire de la CCPV à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;

D – PARTICIPATION AUX TRAVAUX :

- Tout l'été : Entretien et arrosage des jardinières communales : Jean-Paul BILOE et Yvonne HELUIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure dix minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,



INFORMATIONS MUNICIPALES



ATTENTION C'EST L'HIVER

Par temps de gelée, il est strictement défendu de faire couler de l'eau sur la voie publique ou sur les trottoirs.

Dans les temps de neige, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs, jusqu'au fil d'eau, en dégageant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils jetteront du sable, des cendres ou des sciures de bois.

Du sel est à la disposition de chacun dans le bac disposé dans la cour de la Mairie.

MOUVEMENT POPULATION

Nous vous rappelons que toute personne **arrivant** ou **quittant** la commune doit en informer la Mairie. Ces informations nous sont utiles pour mettre à jour : la liste électorale, le listing pour le calcul de la redevance des ordures ménagères.

Ces informations nous sont également utiles pour répondre à certaines demandes de renseignements ou fixer le montant de certaines subventions et/ou dotations accordées par l'Etat.

Les nouveaux arrivants devront se présenter le plus rapidement possible au secrétariat de Mairie munis du livret de famille.

ETAT CIVIL 2018

☞ Monsieur Jacques SCAGNETTI est décédé le 12 mars 2018 à Saint-Quentin.

NOËL DES ENFANTS

Cette année, 16 enfants sur 19 invités ont reçu un jouet et des chocolats lors du goûter de Noël qui leur a été offert par la municipalité le samedi 15 décembre dès 16 heures 00.

COLIS DES PERSONNES AGEES

En 2018, 34 personnes de plus de 60 ans recevront, à leur domicile le vendredi 21 décembre, un colis offert par la municipalité.

OPERATION BRIOCHES

Merci à Yvonne pour l'opération brioches. Cette action a permis de rapporter 150 euros à l'APEI de Saint-Quentin.

FERMETURE DU SECRETARIAT

Le secrétariat sera fermé :

- du 24 décembre 2017
au 02 janvier 2018 inclus.

LISTE ELECTORALE

POUR VOTER, IL FAUT ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE.

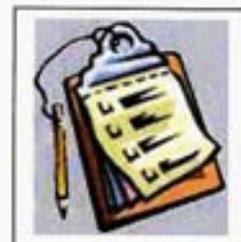
Voter est un droit, mais voter est aussi un devoir.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 28 décembre, mais le plus tôt, et pendant les heures d'ouverture de la Mairie, est quand même préférable.

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIERE MINUTE.



INFORMATIONS DIVERSES



DEMANDE DE PASSEPORT

Documents nécessaires
à la demande de passeport

- Pièce justificative du domicile de moins d'un an,
- Carte Nationale d'Identité,
- 2 photos d'identité,
- 1 timbre fiscal : 86 € pour une personne majeure, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans et 42 € pour un mineur dès 15 ans,
- L'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement,
- Autorisation du représentant légal pour les enfants mineurs,
- Carte Nationale d'Identité des parents si le demandeur est mineur.

S'ADRESSER DANS L'UNE DES VINGT MAIRIES :
Bohain-en-Vermandois, Braine, Charly-sur-Marne, Château-Thierry, Chauny, Fère-en-Tardenois, Guignicourt, Guise, Hirson, Laon, Marle, Neuilly-Saint-Front, Rosoy-sur-Serre, Saint-Quentin, Sissonne, Soissons, Tergnier, Vervins, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterets.

DEMANDE DE CARTE

D'IDENTITE
SE MUNIR DE :

- 2 photos d'identité,
- Autorisation des parents pour les enfants mineurs,
- Extrait du jugement de divorce, si les parents sont divorcés,
- Déclaration de perte ou de vol, éventuellement,
- Pour les personnes nées à l'étranger, toute pièce justifiant de la nationalité française,
- L'ancienne carte d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement et que vous ne l'avez plus, joindre un timbre fiscal à 25 euros.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens ayant 16 ans au cours du trimestre voudront bien passer au secrétariat de la **Mairie** pour se faire recenser.

Cette formalité est **Obligatoire**.

Il est rappelé que le recensement militaire se fait à la fois pour les garçons et les filles dès la date de leur seizième anniversaire.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

La période de révision des listes électorales est fixée, comme les années antérieures du 1^{er} septembre au 31 décembre inclus.

Si vous devez vous inscrire sur la liste électorale, vous devez vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité avant le 31 décembre 2018.

SORTIES DE TERRITOIRE

Rétablissement des autorisations de sorties de territoire pour les mineurs à compter du 17 janvier 2017.

Ces autorisations concernent les mineurs français ou étrangers quittant le territoire national non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale.

Les parents concernés doivent directement télécharger l'imprimé CERFA requis sur le site internet : www.service-public.fr

Cette démarche ne nécessite aucun passage en Mairie.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Une permanence est tenue par le Maire ou un Adjoint :

les mercredis de 17 h 30 à 19 h 00.

Les permanences du secrétariat ouvertes au public ont lieu :

les mercredis de 14 h 30 à 19 h 00

et

les vendredis de 08 h 30 à 11 h 00

Monsieur le Maire reçoit en plus, si nécessaire, sur rendez-vous.

VIE AU VILLAGE



11 juillet 2018. Distribution des friandises aux enfants.

**A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet,
et comme les années précédentes, la municipalité invite l'ensemble des enfants,
jusqu'à 14 ans, à venir chercher des friandises en Mairie.
Cette année encore, sur les 17 invités, 7 se sont présentés.**

**J'ignore combien de communes, même dans notre canton,
prennent cette initiative à destination des enfants?**

**Et comme l'an dernier, les friandises non distribuées ce jour,
l'ont été le jour du 14 juillet, car partagées aux enfants présents et participant
aux différents jeux proposés après le repas. (même si ce sont souvent les mêmes).**

Cela fait toujours des heureux, et rien n'est perdu.

**Par ailleurs, des brioches ont été distribuées à l'ensemble de la population.
Brioches livrées à domicile par Yvonne Héluin, 1ère adjointe.**

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2018. Repas offert aux habitants, par la municipalité.



14 Juillet 2018. Pourquoi tu fais la moue Kurstine?

VIE AU VILLAGE



14 Juillet 2018. Repas toujours prisé, puisque les inscriptions sont nombreuses.



**14 Juillet 2018. Et c'est toujours l'occasion d'inviter ses amis.
N'est-ce pas Josiane?**

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2018. Bonne humeur de circonstance.



14 juillet 2018. On ne parle pas la bouche pleine Pierre!

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2018. 3 générations de "Target".



**14 juillet 2018. Zoé se débrouille comme une grande.
Et comme une grande, elle a du rouge aux ongles!**

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2018. Ah, dans la boîte David.



14 juillet 2018. Une table sérieuse: à l'eau!

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2018. On assure et on danse à la buvette?



14 juillet 2018. Biloé' brothers

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2018. Alors Paulette, heureuse ?



**14 juillet 2018. Et Pierre, tu n'as pas le même tenue qu'en hiver?
Mais chuuut!**

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2018. Zoé à la pêche aux canards



14 juillet 2018. Le jeu de la meule. Beaucoup d'amateurs de tous âges.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2018. La grenouille, côté lanceur.



14 juillet 2018. La Grenouille, côté réception.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2018. Le coquelicot. Jeu d'adresse.



14 juillet 2018. Delphine en pleine demonstration.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2018. Le tir à la carabine, au masculin.



14 juillet 2018. Toujours au masculin.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2018. Mais aussi, au féminin.



14 juillet 2018. Tous les récompensés des différents jeux.

GAGNANTS DES DIFFERENTS JEUX

Catégorie Adultes

14 JUILLET 2018

CLASSEMENTS

LOTS

GRENOUILLE HOMMES

1 ^{er} :	TARGET Mathieu	2500 pts	1 bouteille de Clairette de Die
2 ^{ème} :	HODIN Gérard	1700 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	KAUFMANN Steven	1500 pts	1 bouteille de Rosé

GRENOUILLE FEMMES

1 ^{ère} :	KAUFMANN Virginie	2200 pts	1 bouteille de Clairette de Die
2 ^{ème} :	DEGUEHEGNY Magali	2200 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	BARDEAUX Nicole	2100 pts	1 bouteille de Rosé

LA MEULE (HOMMES)

1 ^{er} :	VENET Bryan	100/100 pts	1 bouteille de Clairette de Die
2 ^{ème} :	BELLART Daniel	100/ 90 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	ANFRAY Guillaume	90 pts	1 bouteille de Rosé

LA MEULE (FEMMES)

1 ^{ère} :	DEGUEHEGNY Magali	100/80 pts	1 bouteille de Clairette de Die
2 ^{ème} :	ANFRAY Anne-Sophie	100/40 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	DEJEAN Geneviève	100/30 pts	1 bouteille de Rosé

LE COQUELICOT (HOMMES)

1 ^{er} :	VENET Bryan	12 pts	1 bouteille de Clairette de Die
2 ^{ème} :	TARGET Mathieu	11 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	KAUFMANN Steven	11 pts	1 bouteille de Rosé

LE COQUELICOT (FEMMES)

1 ^{ère} :	PIERRON Delphine	12 pts	1 bouteille de Clairette de Die
2 ^{ème} :	TARGET Françoise	11 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	DEGUEHEGNY Magali	7 pts	1 bouteille de Rosé

TIR A LA CARABINE (HOMMES)

1^{er} :	KAUFMANN Steven	16/17 pts	1 bouteille de Clairette de Die
2^{ème} :	KAUFMANN David	14/17 pts	1 bouteille de Bordeaux
3^{ème} :	VENET Martial	15/16 pts	1 bouteille de Rosé

TIR A LA CARABINE (FEMMES)

1^{ère} :	FOURNET Ophélie	15/11 pts	1 bouteille de Clairette de Die
2^{ème} :	TARGET Françoise	15/ 7 pts	1 bouteille de Bordeaux
3^{ème} :	DEGUEHEGNY Magali	13/10 pts	1 bouteille de Rosé

Des cartons de cases numérotées ont également été vendus par la société de chasse, qui avait, entre autre, en charge la buvette et le service.

Les résultats de cette loterie sont les suivants:

1er carton	Lot: 1 bouteille de Champagne	Gagnant: M. Pierre FISCHER
2ème carton	Lot: 1 bouteille de champagne	Gagnante: Mme Françoise BILOE

GAGNANTS DES DIFFERENTS JEUX

Catégorie Enfants

14 JUILLET 2017

CLASSEMENTS

GRENOUILLE

1 ^{ère} :	TOFFE Charlène	1200 pts	1 boîte de bonbons
2 ^{ème} :	ETONDE Matisse	700 pts	1 boîte de bonbons
3 ^{ème} :	ANFRAY Clotilde	600 pts	1 boîte de bonbons

LE COQUELICOT

1 ^{ère} :	BILOE Chloé	2/12 pts	1 boîte de bonbons
2 ^{ème} :	ANFRAY Clotilde	9 pts	1 boîte de bonbons
3 ^{ème} :	DELEBARRE Emmanuel	5/6 pts	1 boîte de bonbons

TIR A LA CARABINE

1 ^{er} :	ANFRAY Lola	11/5 pts	1 boîte de bonbons
2 ^{ème} :	DELEBARRE Emmanuel	5/9 pts	1 boîte de bonbons
3 ^{ème} :	ANFRAY Clotilde	8/5 pts	1 boîte de bonbons

LA MEULE

1 ^{ère} :	BILOE Chloé	90 pts	1 boîte de bonbons
2 ^{ème} :	ETONDE Matisse	70 pts	1 boîte de bonbons
3 ^{ème} :	TOFFE Charlène	40 pts	1 boîte de bonbons

Tous les enfants ont été récompensés par les bonbons des absents à la distribution des friandises du 12 juillet

LA PÊCHE AUX CANARDS (jusqu'à 6 ans)

Tous les enfants ont reçu un cadeau surprise

VIE AU VILLAGE



1er Septembre 2018.

Anne-Sophie et Guillaume ANFRAY, ont souhaité fêter leur 10 ans de mariage.

C'est ainsi qu'ils ont renouvelé leurs vœux devant Monsieur le Maire, en cet après-midi ensoleillé, et devant tous leurs nombreux invités, amis et famille.

Depuis leur mariage, il ont eu le temps de faire 3 enfants, 3 petites filles, Clotilde, Lola et Zoé, toutes fières de participer à cet événement.

En attendant la suite...

un autre enfant... ou un autre anniversaire! 😊

VIE AU VILLAGE



1er Septembre 2018.

**Ce même jour, Clotilde ANFRAY, a reçu,
des mains de Thierry CORNAILLE, maire de Lempire,
un dictionnaire Français - Anglais.**

**En effet, comme chaque année depuis mon élection, j'ai plaisir à offrir personnellement
un dictionnaire aux enfants de la commune qui entrent en 6ème.
Cette année, c'est donc au tour de Clotilde, à qui je souhaite de réussir ses études,
et de pouvoir recevoir l'éducation et les compétences nécessaires à son avenir.**

VIE AU VILLAGE



Jean-Paul BILOE, Président de l'association de chasse.

Réunion d'Assemblée Générale préalable à l'ouverture.

**L'occasion de faire le point sur le rapport moral, le rapport financier,
et de voter leurs approbations.**

**C'est aussi l'occasion de renouveler le bureau
et de donner les attributions du gibier autorisé.**

Et avant de commencer la saison, il convenait également, comme dans toute association qui se respecte, d'encaisser les cotisations de chacun des chasseurs pour cette saison 2018.

La réunion, bien entendu, s'est achevée dans la convivialité, avec le verre de l'amitié.

VIE AU VILLAGE



Et voici le jour de l'ouverture arrivé.

Tous les fins fusils sont prêts et dispos, avec une météo favorable, et des chiens plus excités que jamais, afin de passer une agréable journée dans la nature.

Le gibier n'a pas été vraiment au rendez-vous.

De plus d'un commun accord, et devant des comptages peu favorables en ce qui concerne la perdrix grise, il avait été décidé une nouvelle fois, de ne pas la tirer cette année.

Les chasseurs savent être responsables, mais constatent tout de même, que malgré tous les soins apportés pour relever le cheptel, les résultats ne sont pas ceux attendus.

VIE AU VILLAGE



**11 novembre 2018. Cérémonie du centenaire de l'Armistice.
En présence des porte-drapeaux et d'Angéline FRAZIER, jeune habitante de Lempire,
qui représentait son collège Josquin des Près de Beaurevoir.**



11 novembre 2018. Une partie des personnes présentes à cette cérémonie.

VIE AU VILLAGE



**11 novembre 2018. Cérémonie du centenaire de l'Armistice.
Pendant la lecture du discours du Président de la République, lu par le Maire.**



**Liste des Morts pour la France de la commune de Lempire,
auxquels il convient d'ajouter M. Cléon LANTE né le 1er juillet 1878 à Lempire,
mort pour la France le 20 juin 1917 près de Vauxaillon (02).
Nous recherchons actuellement s'il est inscrit sur un monument aux morts.**

VIE AU VILLAGE



11 novembre 2018. Pour marquer ce centenaire, une bouteille de bière Siegfried, brassée spécialement à Vendhuile, a été offerte à l'ensemble des présents. Le brasseur, David PINEDA, verse les bénéfices au profit d'une association.

Événement pour cette brasserie du Vermandois, la naissance d'une bière en hommage au centenaire de la Grande Guerre. La Siegfried a vu le jour samedi 15 septembre, pour la première bouteille, celle d'une série limitée à 1 140 exemplaires. « *Siegfried est le nom donné par l'armée allemande à la région défensive de la ligne d'Hindenburg entre la Fère et Arras* », explique David Pineda.

« *C'est un petit clin d'œil à l'occupant avec un nom de bière germanique, une cuvée et une recette unique à base de malts d'orge, de blé et de houblon d'outre Rhin* », témoigne le brasseur. Une bière chargée d'histoire en mémoire des soldats.

Les 1 140 bouteilles seront mises en vente à partir du 29 septembre, en référence au 29 septembre 1918, date à laquelle la ligne fut percée sur le secteur de Bellicourt où les troupes et les tanks alliés traversèrent le canal de Saint-Quentin.

L'intégralité des bénéfices sera reversée pour un projet de mémoire au niveau local en collaboration avec l'association Les Amis du musée de la ligne Hindenburg, située à Beaurevoir.

TRAVAUX



Travaux de pose de gouttières neuve sur l'atelier communal.

M. Guillaume ANFRAY, habitant de la commune, ayant appris notre volonté de remplacer l'ensemble des gouttières du bâtiment atelier communal, pour un montant d'environ 1600 €, a immédiatement proposé ses services, pour réaliser ces travaux bénévolement.

C'est ainsi, qu'aidé sur cela par Frédéric BILOE, conseiller municipal, il s'est appliqué à tenir sa promesse en octobre dernier.

Je tiens, au nom du Conseil Municipal, à les remercier sincèrement tous les deux pour leur implication à réduire les dépenses de notre commune.

TRAVAUX



Nettoyage des chemins, et taille des différentes haies et plantations.

Dans le même ordre d'idée, et à l'initiative de Jean-Paul BILOE, 2ème adjoint, mais aussi président de la société de chasse, des opérations de nettoyage et de taille des différentes haies, ont été réalisées par les membres de cette association.

Ainsi, se sont retrouvés sur le terrain, plusieurs samedis de suite, Jean-Paul, Christophe, Aurélien et Mathieu, mais aussi, Pierre, Frédéric, Julien et Thierry.

Les haies sont entretenues pour offrir des couverts à la faune, et en particulier au gibier sauvage, mais aussi afin de garantir le maintien en état des différents chemins ruraux, tout en offrant de magnifiques cadres de verdure dans notre belle nature.

VOTRE DEMANDE D'IMMATRICULATION

*Des titres sécurisés,
vos démarches simplifiées.*

- 1 Rendez vous sur le site immatriculation.ants.gouv.fr
- 2 Choisissez le type de demande que vous souhaitez effectuer
- 3 Connectez vous à votre espace ANTS ou via France Connect
- 4 Cliquez sur «Mon espace véhicule»
- 5 Effectuez votre demande d'immatriculation
- 6 Suivez votre demande en ligne



?

BESOIN D'AIDE DANS VOTRE DÉMARCHE ?

Appelez le **3400** (numéro non surtaxé)

ou rendez-vous sur : <https://ants.gouv.fr>

 <https://www.facebook.com/ANTSdirect>

 @ANTSdirect

Vous pouvez également vous rendre dans
l'un des 300 points numériques en préfectures et sous-préfectures :
www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques

VOTRE DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE

*Des titres sécurisés,
vos démarches simplifiées.*

- 1) Rendez vous sur le site **permisdeconduire.ants.gouv.**
- 2) Cliquez sur «Effectuer une demande de permis de conduire»
- 3) Connectez vous à votre espace ANTS
- 4) Cliquez sur «Mon espace conducteur»
- 5) Effectuez votre demande de permis de conduire
- 6) Suivez votre demande en ligne



?

BESOIN D'AIDE DANS VOTRE DÉMARCHE ?

Appelez le **3400** (numéro non surtaxé)

ou rendez-vous sur : <https://ants.gouv.fr>

 <https://www.facebook.com/ANTSdirect>

 @ANTSdirect

Vous pouvez également vous rendre dans
l'un des 300 points numériques en préfectures et sous-préfectures:
www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques

VOTRE DEMANDE DE PASSEPORT / CNI

*Des titres sécurisés,
vos démarches simplifiées.*

Votre prédemande Passeport/CNI

Ses avantages

- Gain de temps : vos données sont déjà saisies lorsque vous vous rendez en mairie,
- Simplification de votre démarche : moins de papier, fiabilisation des données, ...



Les étapes

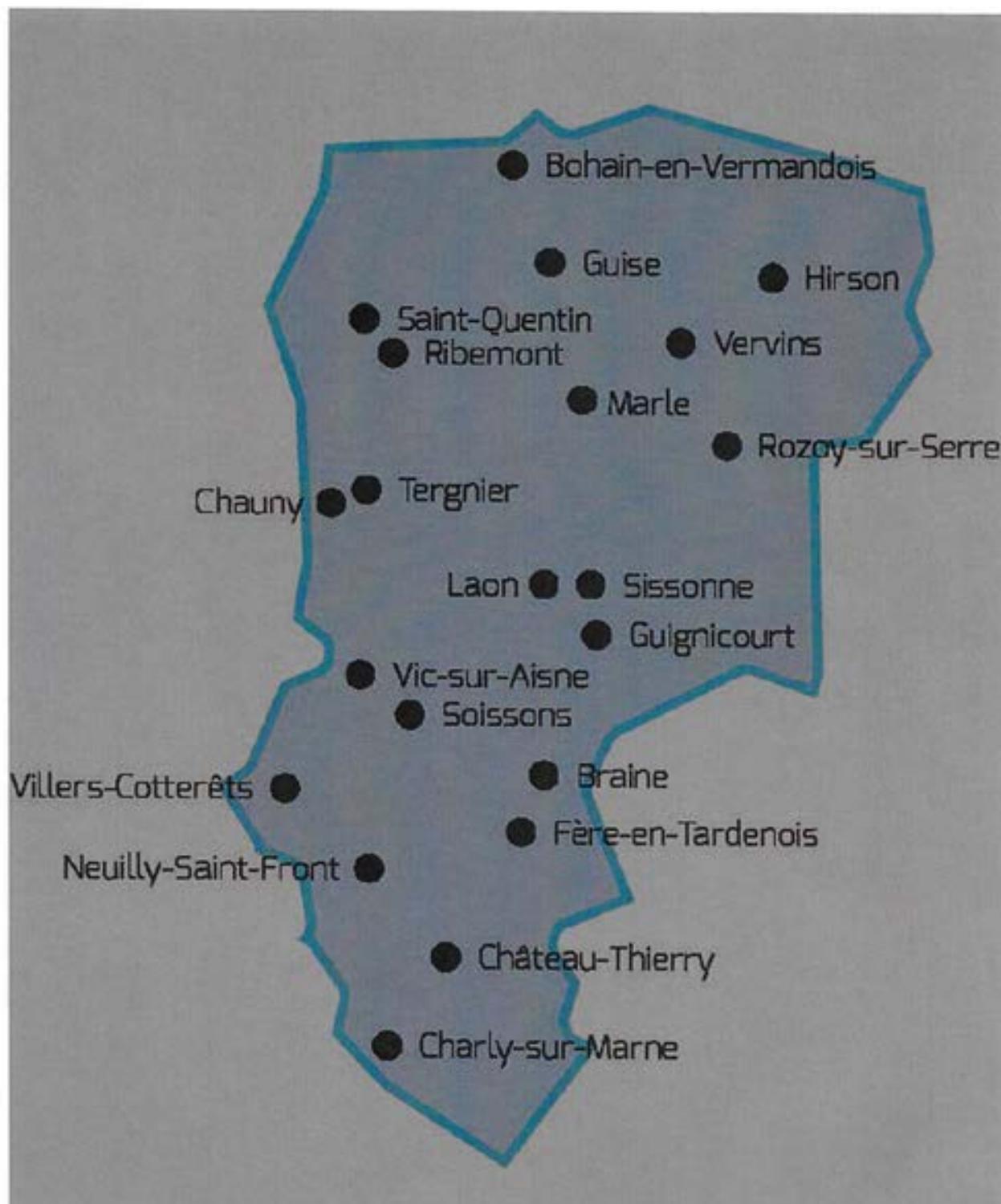
1. Vous entamez votre demande depuis chez vous,
2. Vous pouvez la mettre de côté s'il vous manque des pièces à fournir et la reprendre à tout moment,
3. Au terme de votre prédemande, vous obtenez un numéro de prédemande qu'il faudra conserver,
4. Avec ce n° de prédemande, **vous devez vous rendre en mairie pour la prise d'empreintes et pour finaliser votre demande.**



[https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/
Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI](https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI)

**Vous pouvez vous rendre dans la commune de votre choix.
N'oubliez pas de vérifier la nécessité d'une prise de rendez-vous.**

Attention, toutes les communes ne peuvent pas recevoir les demandeurs de carte nationale d'identité ou de passeport, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil peuvent le faire (voir la carte ci-dessous) :



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Lille, le 29 novembre 2018

MONSIEUR LE MAIRE
 MAIRIE DE LEMPIRE
 MAIRIE
 02420 LEMPIRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

AEP DE LEMPIRE

Prélèvement : N° 00171286
 Unité de gestion 0349 AEP DE LEMPIRE Prélevé le : mercredi 21 novembre 2018
 Installation UDI 001658 LEMPIRE par : LAURINE HEGO
 Point de surveillance P 0000002279 CENTRE COMMUNE Type visite : D1 EN DISTRIBUTION
 Localisation exacte MME HERPIN 13 GRANDE RUE ROBINET MITIGEUR DE CUISINE
 Commune LEMPIRE

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches - Pôle du Griffon - 180, rue Pierre-Gilles de Gennes - 02000 Barenton Bugny
 Type de l'analyse : D1NO3 Code SISE de l'analyse : 00172401 Référence laboratoire : H_CS18.14533.1

Analyse laboratoire

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 SANS OE				
Couleur (qualitatif)	0 SANS OE				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OE				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				2,00
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	12 °C				25,00
Température de mesure du pH	15,5 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,2 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	660 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	29,9 mg/L		50,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)		0		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	<0,05 mg(Cl2)/l				
Chlore total	<0,05 mg(Cl2)/l				

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00171286)

Eau de qualité conforme aux exigences de qualité, définies par le Code de la Santé Publique, pour les paramètres analysés. L'eau est consommable. CE BULLETIN DOIT ETRE AFFICHE EN MAIRIE. Présence de perchlorates >4 µg/l et <15 µg/l, la consommation de l'eau est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois.

Pour le Préfet et par délégation
 Le Chef de Service Santé Environnementale dans l'Aisne
 Cyril BISSON



Région
Hauts-de-France

Le Président

Réf : DPR-2018-024814
Dossier suivi par : Bérangère DESPINOY
Tél : +33374273131
Mail : berangere.despinoy@hautsdefrance.fr

Lille, le 20 novembre 2018

Objet : Aide régionale au permis de conduire

Monsieur le Maire,

La Région Hauts-de-France poursuit résolument sa mobilisation pour l'emploi et le pouvoir d'achat des habitants. Après Proch'Emploi, l'aide à la garde d'enfants et l'aide au transport, l'aide au permis de conduire vient faciliter l'insertion professionnelle des habitants de la région en permettant de lever un obstacle trop souvent rencontré par les jeunes et leur famille : le financement du permis de conduire.

Cette aide s'adresse aux jeunes majeurs de la Région inscrits en formation, en voie d'insertion dans le monde du travail ou connaissant une situation professionnelle précaire. D'un montant maximum de 1000 euros, elle s'adresse aux jeunes dont les ressources, ou celles de leur famille, sont limitées. En accordant une avance sur les frais, elle desserre l'étau d'une contrainte budgétaire qui impose parfois aux familles de renoncer ou de reporter cet investissement si important pour l'avenir de leurs enfants.

Pour toute question sur les modalités d'obtention de cette aide, vos administrés peuvent contacter le numéro vert régional (0 800 02 60 80), écrire sur aideaupermis@hautsdefrance.fr ou se rendre dans l'une des antennes régionales de proximité situées près de chez eux (liste disponible sur www.hautsdefrance.fr).

Certaines collectivités territoriales ont déjà créé des dispositifs visant à faciliter l'obtention du permis de conduire. Ces aides suivent différentes modalités d'application mais surtout, par l'établissement de règles d'éligibilité spécifiques, poursuivent des objectifs qui leur sont propres. C'est pourquoi, nous souhaitons que l'aide régionale au permis de conduire soit cumulable avec les interventions disponibles localement.

Cette disposition est la traduction de notre volonté d'agir collectivement sur ce sujet car ce n'est qu'ensemble que nous gagnerons la bataille de l'emploi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier BERTRAND



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr



Aide à la rénovation énergétique

**Vous voulez faire des économies d'énergie dans votre logement
mais le prix des travaux est un obstacle ?**

La Région vous aide !

*Sous conditions de ressources

➡ Si vous êtes un particulier :
aidesindividuelles.hautsdefrance.fr

➡ Si vous êtes bailleurs, syndicats de copropriétaires ... :
aidesenligne.hautsdefrance.fr

Antennes régionales de proximité :
www.hautsdefrance.fr/les-antennes-regionales/

Pour plus de renseignements :
AREL@hautsdefrance.fr

0 800 026 080 Service à appel
gratuit

Retrouvons-nous sur :



www.hautsdefrance.fr



**Région
Hauts-de-France**

OBJECTIFS

La Région Hauts-de-France a mis en place une Aide à la rénovation énergétique des logements privés.

Avec ce nouveau dispositif, la Région contribue au financement de vos travaux et s'engage à réduire vos factures. Ce dispositif vous permettra une diminution significative de la consommation énergétique de votre logement.

La Région soutient l'emploi en Hauts-de-France : les propriétaires feront appel aux artisans locaux amenés à intervenir sur les chantiers de rénovation énergétique.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Pour être éligibles à cette aide, les bénéficiaires doivent être :

- > propriétaire occupant,
- > propriétaire bailleur (personne physique ou morale),
- > Syndicats de copropriétaires.

Répondre aux critères d'éligibilité de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), de la Région Hauts-de-France et remplir les conditions suivantes :

- > le logement doit être situé en Hauts-de-France,
- > bénéficier d'une aide de l'ANAH,
- > réaliser des travaux d'économies d'énergie permettant une baisse de la consommation énergétique d'au moins 35 %,
- > faire réaliser les travaux par au moins une entreprise RGE (Reconnue Garant de l'Environnement),
- > le logement après travaux doit répondre à l'obligation de décence selon les dispositions fixées par le décret du 30 janvier 2002.



MONTANT DE L'AIDE

- 1 000€** pour les logements situés hors communes rurales et dont le montant de travaux est inférieur ou égal à 30 000€ (HT)
- 1 500€** pour les logements situés dans les communes rurales et dont le montant de travaux est inférieur ou égal à 30 000€ (HT)
- 2 000€** pour les projets de rénovation nécessitant des travaux supérieurs à 30 000€ (HT)

COMMENT OBTENIR VOTRE AIDE

- ETAPE 1 :**
 **Créer** un compte sur la plate-forme dédiée Région Hauts-de-France
- ETAPE 2 :**
 **Saisir** votre demande sur la plate-forme en s'assurant au préalable d'avoir obtenu la notification de l'Agence Nationale de l'Habitat
- ETAPE 3 :**
 **Instruction** de votre dossier par les services de la Région Hauts-de-France
- ETAPE 4 :**
 **Attribution** et versement de l'aide sans attendre la fin des travaux et en une seule fois par virement bancaire

AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Vous pouvez faire des économies d'énergie dans votre logement dans le prix des travaux et la réduction de la facture (voir aide)



Jusqu'à
2000 €
pour un projet
de rénovation
énergétique

Isolation, chauffage, fenêtres...
Des travaux pour plus de confort et moins de dépenses.
* Sous conditions de ressources.

- Si vous êtes un particulier :
aidesindividuelles.hautsdefrance.fr
- Si vous êtes bailleurs, syndicats, ... :
aidesenligne.hautsdefrance.fr

Antennes régionales de proximité :

www.hautsdefrance.fr/les-antennes-regionales/

Pour plus de renseignements :
AREL@hautsdefrance.fr

0 800 02 60 80

Service à appel
Gratuits

Retrouvons-nous sur :



Région
Hauts-de-France



RECENSEMENT

de la population 2019

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr

Du 17 janvier au 16 février 2019



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



RECENSEMENT

de la population 2019

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT
PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE !

MADAME, MONSIEUR,

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra à cet effet des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'**ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES



Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Le recensement est organisé du 17 janvier au 16 février 2019. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n°2018A001EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2018 à 2022.

En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.





RECENSEMENT

de la population



LE RECENSEMENT PAR INTERNET C'EST PLUS PRATIQUE !

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT EN LIGNE, DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour les personnes recensées

- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, remplissage rapide
- Questionnaire guidé et plus facile à compléter, accusé de réception par courriel
- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee

Pour l'agent recenseur

- Pas de déplacement pour récupérer le questionnaire
- Information par SMS deux fois par jour sur les réponses arrivées par Internet
- Moins de papier à gérer et à contrôler

Pour la mairie

- Baisse du coût du recensement
- Collecte plus rapide et suivi en temps réel
- Moins de manutention et moins de saisie de résultats
- Bénéfice d'image : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité...

Et pour tout le monde

- Des réponses de qualité
- Un recensement moins coûteux et plus respectueux de l'environnement



Insee & votre commune

UNE ORGANISATION EFFICACE ET DES RÉSULTATS DE QUALITÉ

Le recensement en ligne n'accroît pas le risque d'oublier des habitants

Par internet, les bulletins individuels sont créés automatiquement pour tous les habitants permanents du logement. Il est ainsi impossible « d'oublier » de remplir un bulletin. D'ailleurs, la proportion de réponses par internet est importante chez les ménages de 4 à 5 personnes. De même, il n'y a aucun risque de perte de questionnaires, ils sont directement transmis à l'Insee.

**4,1 MILLIONS
DE PERSONNES
ONT RÉPONDU PAR
INTERNET EN 2016**

Le recensement en ligne ne donne pas plus de travail de relance que les questionnaires papier

Le nombre de personnes qui promettent de répondre par internet et qui ne le font pas est très faible, de même que le nombre de personnes qui attendent le dernier moment pour répondre. Les réponses par internet sont très nombreuses dès le début de la collecte.

La qualité du recensement est très bonne avec internet

Les résultats des dernières enquêtes le montrent : les questionnaires incomplets sont moins nombreux par internet qu'avec les documents papier. Avec internet, les habitants ne répondent qu'aux questions qui les concernent. Ils perdent moins de temps et répondent mieux.

Les outils mis à disposition permettent de suivre efficacement le travail des agents recenseurs

Avec l'application OMER, la commune a accès à de nombreux tableaux de comptage. Ils permettent de connaître les questionnaires papier ou internet collectés par agent recenseur et aident au calcul de leur rémunération.

Les contacts humains sont maintenus

L'agent recenseur continue de passer chez les habitants. Une visite est toujours nécessaire pour distribuer les notices avec les codes personnels pour se connecter.

TOUT LE MONDE RÉPOND PAR INTERNET I

Des personnes de tout âge répondent en ligne

La réponse par internet est plus fréquente chez les personnes de moins de 60 ans, mais entre 15 et 25 % des 60-70 ans répondent par internet et même presque 5 % au delà de 80 ans.

Rural ou urbain, la réponse par internet est la même partout

Taille de la commune	Taux de réponse par Internet
< 1 000 hab.	36 %
1 000 à 5 000 hab.	39 %
5 000 à 10 000 hab.	39 %
> 10 000 hab.	38 %
Ensemble	39 %

LE RECENSEMENT PAR INTERNET COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser, il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires.
- 2 Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton « Accéder au questionnaire en ligne ».
- 3 Ils sont guidés pour répondre au questionnaire.
- 4 Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un **accusé de réception**. L'agent recenseur en est informé par SMS.



Contactez la gendarmerie

Une question ?
Besoin d'aide ?

On vous accueille en ligne

Scannez le QR Code
et dialoguez par tchat



En cas d'urgence appelez le 17 ou le 112



Comment contacter la gendarmerie ?

- Pour toutes les situations urgences, un seul réflexe, composer le 17
- Pour le suivi des procédures, les dépôts de plainte, etc : contacter la communauté de brigades de BOHAIN EN VERMANDOIS (03.23.08.40.17- cob.bohain-en-vermandois@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Pour tout besoin non urgent (questions de sécurité du quotidien, renseignements, conseils de prévention...), la brigade numérique répond 24h/24 et 7j/7 par messagerie instantanée. Ma gendarmerie en ligne est accessible par les canaux suivants :
 - via un chat sur la page www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique,
 - via Facebook Messenger (<https://fr-fr.facebook.com/GendarmesdelAisne>)
- www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique est également accessible en flashant ce QR code :





Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

**PAS DE PERMANENCES LES MARDIS
25 DÉCEMBRE 2018 ET 1^{er} JANVIER 2019**



CITÉMÉTRIE

**RENDEZ-VOUS LE MARDI 8 JANVIER 2019
DE 9H00 À 11H00.**



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

Tél. 03 23 09 50 51

Merci de votre compréhension.



JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 M	1 V	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 S	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 J	3 D	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 V	4 L	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 S	5 M	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 D	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 L	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 M	8 J	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 J	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 V	11 L	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 S	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 D	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 L	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 M	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 V	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 V	18 L	18 L	18 J	18 D	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 S	19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 D	20 L	20 M	20 M	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 L	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 M	22 M	22 S	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 J	24 V	24 D	24 M	24 S	24 L	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 V	25 S	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 S	26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J
27 D	27 L	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V
28 L	28 M	28 J	28 V	28 M	28 M	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S
29 M	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J	29 V	29 M	29 J	29 D
30 M	30 M	30 S	30 L	30 V	30 D	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S	30 L
31 J	31 J	31 D	30 M	31 V	30 D	31 M	31 S	30 L	31 J	30 S	31 M

LES COLLECTES S'EFFECTUENT LE MATIN.
VEUILLEZ À BIEN SORTIR VOS BACS DES LA VILLE AU SOIR,
EN BORD DE CHAUSSEE, ET AU PLUS TARD À 4 H DU MATIN.

● Déchets ménagers résiduels ● Papiers et emballages recyclables
● Dernier délai pour envoyer votre demande de mensualisation de facturation
● Jour férié : pas de collecte des déchets ménagers (bac couvercle vert).
● Passage au prochain jour ouvrable. Collecte du tri sélectif assurée (bac couvercle jaune).



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

Horaires des 3 déchèteries intercommunales*

➤ NOUVEAU • À PARTIR DU 01/11/2018

→ Du 1^{er} avril au 31 octobre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BOHAIN	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	FERMÉE	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	FERMÉE
JONCOURT	FERMÉE	9h – 12h 13h – 18h	FERMÉE				
VERMAND	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	FERMÉE	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	FERMÉE

→ Du 1^{er} novembre au 31 mars

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BOHAIN	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE	9h30 – 12h 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE
JONCOURT	FERMÉE	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE
VERMAND	9h30 – 12h 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE

Conception : communication COP' PAYS du VERMANDOIS 2018



LES DERNIÈRES ENTRÉES

SE FONT 15 MINUTES AVANT

L'HEURE DE FERMETURE

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

Renseignements : ➤ **N° Vert 0 800 68 74 73**

(appel gratuit depuis un poste fixe)

* sous réserve d'éventuelles modifications

Armée de Terre

Permanences Information et Recrutement

	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mal	Juin
SAINT-QUENTIN	23	13	27	10	15	12
Maison de l'emploi et de la formation Mission Locale 9, place Lafayette 03.23.06.10.10	9h00 à 12h00 13h30 à 16h00					
SAINT-QUENTIN	9	6	6	24	22	26
C.I.O. 38, boulevard Gambetta 03.23.64.27.77	9h00 à 12h00 13h30 à 16h00					

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de L'AINES

44, rue Vinchon - 02000 LAON

Tél. : 03.23.26.72.38 - Mail : cirfa-terre-laon.accueil.fct@intradef.gouv.fr

2019

L'ARMÉE DE TERRE
RECRUTE
15 000 POSTES



ARMÉE DE TERRE

SENGAGER.FR

VOTRE VOLONTÉ. NOTRE FIERTÉ.



CÉRÉMONIE DE VOEUX 2019

JULIEN DIVE - DÉPUTÉ DE LA 2ÈME CIRCONSCRIPTION DE L'AISNE

le Jeudi 10 Janvier 2019
à la MCL de Gauchy (rue Gabriel Péri)
à 19 heures



*Les maires d'Aubenchoul-aux-Bois, Lempire et Vendhuile
en liaison avec l'USEDA,
invitent les habitants de ces communes à participer à la*

Réunion d'information sur le pré-raccordement de votre habitation à la fibre optique

MARDI 8 JANVIER 2019 À 18H00

à la salle des fêtes de VENDHUILE

(place de l'église)

*La fibre optique est déployée à Aubenchoul-aux-Bois, Lempire et Vendhuile;
prenez de l'avance en préparant son arrivée dans votre habitation !*



Plus d'info sur www.raiso02.fr

LE PETIT COIN CUISINE

Crème brûlée foie gras

Préparation 5 mn Cuisson 5 mn Repos 5 mn Temps Total 15 mn

Ingrédients / pour 4 personnes

- 100 g de foie gras cuit ou mi- cuit
- 10 cl de crème liquide
- un peu de cassonade
- un peu de mélange 4 épices (cannelle, girofle, muscade, poivre)



1. Coupez le bloc de foie en gros morceaux, et mixez-le jusqu'à obtention d'une purée bien lisse. Si le résultat n'est pas assez lisse, passez votre foie à la passoire fine.

2. Faites bouillir 10 cl de crème liquide, puis laissez-la tiédir un petit peu. Ajoutez la crème au foie gras et mélangez jusqu'à obtention d'une crème homogène sans morceaux. Assaisonnez en sel et poivre si nécessaire.

3. Versez la crème de foie gras dans des ramequins allant au four, et faites-les cuire à 110°C à four préchauffé. Comptez 5 minutes de cuisson pour des ramequins de type mise-en-bouche, 10 minutes pour des ramequins à crème brûlée classiques. Laissez ensuite refroidir les crèmes à l'air libre, avant de les placer au réfrigérateur si vous ne les consommez pas tout de suite.

4. Saupoudrez un peu de cassonade et une pincée de 4 épices sur chaque crème, et brûlez-les à l'aide d'un petit chalumeau de cuisine ou en les plaçant quelques instants sous le gril du four à puissance maximale. Laissez les crèmes reposer quelques instants pour que leur surface durcisse et deviennent bien croquante.

Filet de bœuf en croûte, sauce foie gras

Préparation 1 h Cuisson 40 mn Repos 50 mn Temps Total 2 h 30 mn

Ingrédients / pour 6 personnes

1 kg de filet de bœuf, beurre, crème fraîche épaisse, 100 g de foie gras, mi cuit, 130 g de foie gras cru, 1 pâte feuilletée, 2 jaunes d'œuf, chapelure, Sauternes, bouillon de bœuf, Armagnac, jus de citron, 2 carottes, oignon, thym, laurier, échalotes, 75 g de morilles séchées, 1 botte de persil, champignons de Paris.



1. Faire tremper 50 g de morilles séchées durant 30 minutes à l'eau tiède. Puis les égoutter et les faire à nouveau tremper 30 minutes. Hacher 3 échalotes et les faire blondir dans 20 g de beurre.

2. Ajouter les 3/4 des morilles égouttées et hachées grossièrement, 1 cuillère de crème fraîche épaisse et 1 cuillère d'armagnac. Saler et poivrer. Laisser mijoter jusqu'à évaporation et épaississement.

3. Ajouter la moitié d'une botte de persil haché. Puis laisser refroidir la préparation. Lorsque la préparation a refroidi, ajoutez 50 g de foie gras mi-cuit écrasé.

4. Préparation du filet de bœuf. Ouvrir le rôti au 2/3 de sa profondeur. Le saler et le poivrer. y introduire 130 g de lamelles de foie gras cru et refermer. Dorer tous les côtés à feu vif 10 minutes. Laisser refroidir. Étaler la farce aux morilles et foie gras sur le filet de bœuf et recouvrir avec quelques lamelles de truffes (facultatif).

5. Envelopper le rôti dans une pâte feuilletée. La dorer avec un jaune d'œuf. S'il vous reste des chutes de pâte, profitez-en pour faire une petite déco sur le dessus du rôti ! Enfourner thermostat 8 et laisser cuire 10 minutes puis baisser le thermostat à 6-7 pendant 15 minutes. Laisser dans le four éteint pendant 10 minutes.

6. Sauce d'accompagnement : dans 20 g de beurre, faire dorer 2 carottes en petits dés et 1 oignon émincé ainsi que les restes des morilles. Y ajouter du thym et du laurier. Déglacer à l'armagnac et laisser réduire. Retirer le thym et le laurier et mixer le tout et remettre dans la casserole. Ajouter 30 cl de bouillon de bœuf et 30 cl de sauternes. Faire réduire sur feu doux puis incorporer 80 g de beurre au fouet et 50 g de foie gras cuit. Poivrer et maintenir au chaud sans laisser bouillir. Champignons d'accompagnement : peler, couper et hacher les pieds des champignons. Faire dorer les têtes des champignons dans 40 g de beurre et les arroser d'un jus de citron. Les saler. Les réserver au chaud. dans un peu de beurre, faire dorer des échalotes hachées et les pieds des champignons hachés, ajouter du persil haché + 2 cuillères à soupe de chapelure, un peu de crème épaisse, 1 jaune d'œuf et 50 g de foie gras cuit écrasé à la fourchette. Saler et poivrer. Farcir les têtes de champignons et enfourner thermostat 6 jusqu'à qu'ils soient bien dorés.

Bûche à la framboise

Préparation 45 mn Cuisson 10 mn Temps Total 55 mn

Ingrédients / pour 6 personnes

Crème mousseline à la framboise :

250 g de lait, 115 g de beurre, 70 g de sucre, 40 g de jaunes d'œufs, 30 g de fécule de maïs, 75 g de coulis de framboise.

Biscuit :

4 œufs, 4 cuillères à soupe de sucre, 4 cuillères à soupe de farine, 2 cuillères à soupe de lait.



1. Crème mousseline à la framboise : Mettre à chauffer le lait avec 10 g de sucre. Blanchir le sucre restant avec les jaunes et ajouter la fécule de maïs. Mélanger jusqu'à obtention d'une crème onctueuse. Verser petit à petit le lait bouillant sur le mélange et reverser le tout dans la casserole.

2. Remettre sur le feu et fouetter. Quand le mélange épaissit, cuire environ 2 mn sans cesser de remuer. Ajouter le coulis de framboise tout en fouettant, puis de la même façon incorporer 55 g de beurre. Couvrir d'un film alimentaire à même la crème (cela évite la formation d'une peau) et laisser refroidir.

3. Mettre le reste du beurre en pommade dans un saladier et monter le au fouet en incorporant l'appareil à crème bien froid en 3 ou 4 fois pour donner à la crème son onctuosité et sa légèreté.

4. Biscuit : Battre les blancs en neige avec une pincée de sel. Blanchir les jaunes avec le sucre et incorporer la farine et le lait. Incorporer les blancs en soulevant la pâte. Verser la préparation sur une plaque recouverte de papier sulfurisé beurré et cuire environ 10 mn au four à 180°C.

5. Retourner le biscuit sur un torchon humide et imbiber-le d'un mélange sucre + eau + liqueur de framboise. Le garnir de crème à la framboise et rouler. Recouvrir la bûche du reste de crème et imiter l'écorce avec une fourchette. Décorer et placer au frais jusqu'au moment de servir.

Histoire locale

les villages du Vermandois :

Le Ronssoy (6ème partie)

Après avoir visité les alentours du village, ses commerces et son industrie, la plume du conteur Picard, Maurice Thiéry, nous emmène maintenant découvrir la liturgie des habitants, mêlée de croyances et superstitions tenaces. Puis, quelques croustillantes anecdotes mêlées de qualité et de travers qui auront pour certains, la saveur de votre enfance. Bonne lecture.

« Aux mariages, les jeunes gens arrêtent les cortèges pour lire au marié, et les jeunes filles à la mariée, un compliment et offrir un bouquet, pour lesquels ils reçoivent un pourboire ; d'autres fois même, on déroule la corde des puits et, pour passer, le marié doit payer, en quelque sorte, un droit. L'artillerie aussi souvent s'en mêle ; des coups de feu sont tirés sur le parcours de la noce, en l'honneur des nouveaux époux.

Pour les baptêmes, il convient de faire pleuvoir, au sortir de l'église, dragées et sous, sur la tête des bambins qui impatientement, attendent, si l'on ne veut pas s'entendre appeler : « Parrain, marraine à l'poche treuée ».

Quelques superstitions tenaces subsistent encore, observées surtout par les personnes âgées. Autrefois, on n'aurait rien entrepris le vendredi, on n'aurait pas entamé le pain sans avoir au préalable fait une croix dessus ; on redoute toujours de se trouver treize à table. On craignait aussi la chouette, oiseau nocturne des plus utiles à l'agriculture, mais dont les hululements plaintifs avaient quelque chose de sinistre la nuit et présageaient, selon la croyance populaire, la mort de quelqu'un. C'était sans doute pour conjurer le mauvais sort qu'on la clouait vivante aux portes des granges ; aujourd'hui, les arrêtés administratifs interdisent cette pratique barbare envers un des plus précieux auxiliaires du cultivateur. Les fourchettes et les couteaux en croix, le sel renversé, que sais-je encore ? Avaient leur signification.

De même on ne croit plus guère à la signification miraculeuse des feux follets, pas plus qu'aux revenants, aux sorcières et autres fariboles de même acabit.

Parlerons-nous de la nourriture ? Si nos ancêtres, ceux qui vivaient seulement il y a une centaine d'années, revenaient sur terre, ils ne reconnaîtraient plus la cuisine de leurs petits-fils, eux qui ne connurent guère qu'une nourriture frugale et peu variée. On cause toujours à « l'erchinée » son pain, en le frottant d'ail, d'oignon ou de cerfeuil, mais il faut, pour apprécier ce régal, des palais peu délicats. Quant aux mets locaux, je signalerai particulièrement l'flamique, sorte de pâtisserie bourrée de poireaux, d'oignons et même de citrouille.

A l'occasion des fêtes, les flans, tourtes et gâteaux sont cuits en grand nombre chez les boulangers. Auparavant, chacun les faisait à domicile, mais les fours particuliers disparaissent un à un.

Pour la boisson, la plus courante est la bière, un peu de cidre et un peu de vin, mais par contre le café avec la goutte, eau-de-vie ou genièvre, n'est guère dédaigné. Malheureusement cet usage conduit à l'alcoolisme et ce dernier vice tend à devenir un fléau dans les campagnes. Si l'on ne buvait que de la bière, le mal ne serait pas grand ; mais le pis, c'est ce terrible et redoutable alcool de pommes de terre, vendu à bas prix, qui grise et rend fou.

J'ai fini avec la nourriture qui avait sa place marquée dans une revue générale des coutumes et des usages locaux, au même titre que le costume et l'habitation.

Lorsqu'on passe dans les rues de Ronssoy, on peut entendre les habitants de l'endroit converser entre eux dans le patois du pays, sauf quelques rares personnes qui ont contracté ou réservé l'habitude de parler français. Cette habitude, d'ailleurs, tend à se généraliser.

Ce patois, qui est un parler rude, lent quoique expressif, est la langue connue sous le nom de picard ; mais ce n'est qu'une variété du picard, car chaque région a son patois, dont le fond est le même, mais qui diffère néanmoins sensiblement sous le rapport des mots, de l'accent et de l'intonation. Ainsi, dans la contrée, c'est la prononciation nasale qui domine l'accentuation est assez variable suivant les localités.

Le patois est appelé à disparaître. A la vérité, est-ce un mal ? Je ne le crois pas, bien que ce fût le langage légué par les tayloriens, le parler de la vieille province. Si nous tenons à conserver les choses du passé, si nous gardons le culte des aïeux, alors, continuons à parler patois, sinon, parlons français : tout le monde nous comprendra, surtout les étrangers.

Avec l'unité de la France, les anciennes barrières provinciales abolies, le patois, qui n'est qu'un vertige suranné du passé, disparaîtra aussi à la longue, comme tant d'autres choses d'autrefois. Diverses causes tendent à faire perdre à nos villages modernisés le cachet de provincialisme qui faisait cependant leur originalité, qui leur donnait un aspect particulier, une physionomie caractéristique, non dépourvus de charme. L'instruction rendue obligatoire, le service militaire d'une égale durée pour tous, la facilité et la fréquence des déplacements, la multiplicité des relations, tout concourt à uniformiser nos campagnes sous le niveau égalisateur du progrès général. »

Maurice THIERY

A suivre, Laurent TELLIER

AU JARDIN

Bien conserver noix et noisettes

Quand récolter les noix ?

La récolte des noix intervient vers le mois d'octobre, dès que les noix commencent à tomber naturellement de l'arbre, que leur enveloppe devient brune et se fissure d'elle-même. Certaines noix plus résistantes restent longtemps accrochées à l'arbre, n'hésitez pas à utiliser une gaule pour les récolter.

Il existe des variétés plus ou moins précoces. Les récoltes peuvent commencer fin septembre pour 'Marbot' ou 'Ronde de Montignac' et se terminer fin octobre sur 'Mayette', 'Verdot' et 'Meylannaise'.

Comment stocker les noix ?

Si vous avez la chance de posséder un noyer chez vous, consommez les noix fraîches juste après la récolte, elles ont une texture et un goût très fin incomparable. Pour bien conserver l'autre partie de la récolte, faites sécher vos noix au soleil pour que le brou (l'enveloppe) se détache plus facilement. Munissez-vous de gants et de vieux vêtements avant d'ôter le brou car il tâche énormément, on peut d'ailleurs l'utiliser comme liquide de revêtement sur les meubles pour les peindre de manière naturelle ! La couleur obtenue est assez foncée. Cette technique était très usitée dans nos campagnes au siècle précédent.

Une fois les noix débarrassées du brou, brossez les coquilles avec une brosse à poils dur. Stockez-les dans un local frais, obscur et sec sur des clayettes ou dans des cagettes en bois ou en plastique. Veillez à assurer une bonne ventilation et brassez-les souvent. Ne les entassez pas, au risque de les voir pourrir. Pour éviter que les rongeurs friands de fruits secs ne se servent dans votre réserve placez-les dans des bas en nylon. Cette astuce de grand-mère a fait ses preuves !

Vous pourrez conserver ainsi vos noix plusieurs mois et les consommer au fur et à mesure des besoins. Si vous désirez les transformer, il est aussi possible de réaliser un vin de noix délicieux, voire de la liqueur et même de l'huile qui viendra apporter un petit goût subtil à vos salades.

Comment cuisiner les noix ?

Il existe de nombreuses recettes à base de noix. Vous pouvez agrémenter vos pâtes de cerneaux de noix réduits en crumble et y ajouter un peu de bleu d'Auvergne ou de mascarpone pour vous régaler à coup sûr !

Dans les pâtisseries les noix trouvent aussi leur place : brownies au chocolat et au noix, tarte aux noix, crumble de pomme aux noix, petites gourmandises aux figues et aux noix, vous avez le choix !

Elles peuvent aussi entrer dans la composition de salades : mélangez des feuilles de roquettes, des gésiers, quelques tomates séchées à des noix et des pignons, ajoutez une lichette de vinaigre balsamique et le tour est joué ! Les noix s'intègrent aussi dans les salades de chèvre chaud. D'une manière générale vous ne pouvez pas vous tromper en mariant le fromage aux noix, ils vont très bien ensemble !

Quand récolter les noisettes ?

La récolte intervient à la fin du mois d'août pour les variétés précoces comme 'Aveline de Piémont' ou 'Butler', se poursuit en octobre avec 'Bergeri', 'Nottingham' et 'Web's prize Cob' pour se terminer début novembre avec 'Merveille de Bolwiller' et 'Ferwiller'.

L'involucre (collerette de 'feuilles' sur la noisette) commence à se dessécher et à brunir lorsque le moment de la récolte est arrivé. Sur les variétés à involucre très ouvert, les noisettes tombent seules au sol. On reconnaît une noisette arrivée à maturité à sa couleur brune.

Comment stocker les noisettes ?

Tout comme pour les noix, les noisettes consommées fraîches juste après la récolte ont un goût sublime et une texture très croquante sans être dures sous la dent.

Si vous désirez les conserver plus longtemps, ôtez l'involucre si elle est encore présente, vous éviterez ainsi des problèmes de pourriture. Brossez vos noisettes avec une brosse à poils durs surtout si elles étaient tombées au sol et qu'elles étaient couvertes de terre.

Préférez toujours conserver la coquille autour des noisettes, elles se conservent plus longtemps et ne prennent pas de goût rance.

Stockez vos noisettes au frais dans un local aéré et obscur à l'abri des rongeurs qui les adorent. Comme pour les noix, vous pouvez les maintenir en sécurité dans des bas en nylon.

Si vous les stockez en clayettes ou en cagettes, brassez-les souvent et jetez celles qui vous paraissent abîmées ou qui présentent une couche de moisissure.

Comment cuisiner les noisettes ?

Les noisettes entrent dans la préparation de la fameuse pâte à tartiner faite maison dont vous trouverez de nombreuses recettes en ligne, mais aussi de la glace au noisettes tout aussi succulente ! La noisette se marie parfaitement avec le chocolat profitez-en pour confectionner des cuillères gourmandes, des crumbles, des biscuits, des gâteaux, des tartes. Moins connue, la recette de l'escalope de veau napée de crème fraîche et de noisettes concassées est un réel régal !

Tout comme pour les noix, il est possible d'obtenir une huile succulente à partir des noisettes mais aussi de concocter de la liqueur !

HUMOUR

Une jeune fille se plaint à son amie :

- A tous nos rendez-vous, il m'offre des fleurs fanées.
- Eh bien, essaye d'arriver à l'heure ...

Un employé de banque reçoit un coup de téléphone de sa femme comme quoi elle a perdu sa carte bleue.

Alarmé l'employé modèle consulte le relevé de la carte, mais décide de ne pas faire opposition...
Le voleur dépensait moins que sa femme !

Un monsieur visite un musée. Soudain il s'arrête et dit au guide :

- Ah, c'est moche !
 - C'est du Picasso, répond le guide.
- Plus loin, il s'écrie de nouveau :
- Ah, c'est vraiment moche !
 - Ça Monsieur, c'est un miroir !

Un homme met des petits chiffons blancs dans son jardin. Alors son voisin arrive et dit :

- Pourquoi mets-tu des petits chiffons blancs ?

L'homme répond alors :

- C'est pour faire fuir les girafes.

Le voisin répond interloqué

- Mais il n'y a pas de girafes dans le coin.

L'homme répondit tout en continuant à accrocher des chiffons.

- C'est normal, vu que je mets des chiffons blancs.

Un mari dit à sa femme sur le point d'accoucher :

"Si le bébé te ressemble, ça va être extraordinaire."

La femme répond :

"Si le bébé te ressemble, ça sera un miracle !"

Une blonde arrive à la poste :

- Bonjour je voudrai un timbre à 50 centimes s'il vous plait !
- Tenez...
- Combien je vous dois ?

Mmmh...

C'est une blonde qui a accouché de 2 beaux bébés, des jumeaux, cependant, elle pleure à n'en plus finir !

L'infirmière lui dit alors :

- Mais voyons madame ! Pourquoi pleurez-vous ? Vous êtes maintenant mère de 2 beaux bébés, en bonne santé !
- Je sais, répond la blonde, mais je ne sais pas qui est le père du deuxième !

AIDE-MEMOIRE

Services Publics

Gendarmerie.....	03.23.66.80.17.
Hôpital.....	03.23.06.71.71.
Appel aux malades.....	03.23.06.72.72.
S.A.M.U.....	15.
Pompiers.....	18.
Sous-Préfecture.....	03.60.09.81.11.
Sécurité Sociale.....	03.23.08.41.41.
Receveur des P.T.T. (Bellicourt).....	03.23.09.30.40.
Trésorerie de Le Catelet (mardi et jeudi après-midi).....	03.23.66.22.87.
Trésorerie de Saint-Quentin.....	03.23.62.30.40.
Météorologie Nationale.....	08.36.68.02.02.
Horloge Parlante.....	36.99.
Centre anti-poison.....	08.25.81.28.22.

A L'empire

Mairie.....	09.60.40.33.32.
-------------	-----------------

Services Médicaux

Médecins

Dr. BRASSART à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. CAREMELLE à Gouzeaucourt.....	03.27.74.74.74.
Dr. COCHETEUX à Villers-Outréaux.....	03.27.82.02.28.
Dr. DELASSUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.21.
Dr. HERBIN à Gouzeaucourt.....	03.27.82.14.01.
Dr. HUBERT à Gouy.....	03.23.66.21.27.
Dr. LENGLET à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. LESEUR à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. ROUSSEAU à Nauroy.....	03.23.09.52.07.
Dr. VANDEVILLE à Vendhuile.....	03.23.08.18.77.

Pharmacies

HAUDIQUET à Wallincourt.....	03.27.82.72.52.
VAN INGHELANDT à Le Catelet.....	03.23.66.21.77.
MARCUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.77.
FRANCOIS à Beaufort.....	03.23.09.41.67.
VAILLANT à Epehy.....	03.22.86.64.25.

Soins Infirmiers

Centre de soins (Vendhuile).....	03.23.66.20.91.
Monsieur BELGUISE (Roisel).....	03.22.86.60.50.
Madame BROUTIN Carine(Villeret).....	06.65.51.83.42.
Madame HIDRI-DERVILLE Donya (Bellenglise).....	06.72.21.78.35.
Madame JAMINON (Epehy).....	03.22.86.64.83.
Madame NOIRET-JUBE Pascale (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Mademoiselle POIZOT Jessica (Hargicourt).....	06.77.90.24.86.
Madame RICHE (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Madame TABARY RENAUX Sylvie (Le Ronsoy).....	06.11.12.92.43.

Ambulances

DUFLOT (Roisel).....	03.22.86.61.38.
HARDELIN (Le Catelet).....	03.23.66.21.00.
TRICQUET Jean-Jacques (Hargicourt).....	03.23.09.50.24.

S.I.V.O.M.

Aide-Ménagères.....	03.23.66.23.90.
Soins à Domicile.....	03.23.66.26.54.

Kinésithérapeute

CHAMBELLAN François (Roisel).....	03.22.86.67.07.
HERBET Jean & Florence (Beaufort).....	03.23.09.44.33.
HERBET Jean & Florence (Bellicourt).....	03.23.09.44.33.
MOSSINO Maxence (Epehy).....	03.22.86.77.22.
SELLIER Caroline (Epehy).....	03.22.86.77.72.

Osthéopathe

WATINE Flora (Epehy).....	06.63.03.55.18.
---------------------------	-----------------

Dentistes

BOULONGNE Coralie (Nauroy).....	03.23.09.59.59.
CRONIER Pierre (Roisel).....	03.22.86.84.36.
HERY-SKOTRCZAC (Epehy).....	08.91.65.91.11.

Pédicure

BIGNY Camille (Epehy).....	03.22.86.74.08.
----------------------------	-----------------

Félicitations

à



**Clotilde
ANFRAY**

passage en 6ème au collège de Roisel

**Kurstine
KAUFMANN**

Réussite au Bac Pro
Relations clients et usagers
Mention AB

